



Commune d'Arrigny
Canton de Sermaize-les-Bains
Arrondissement de Vitry-le-François
Département de la Marne
Région Grand Est



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

La séance débute à 19h.

Présents: BOUQUET Laurent, VIBLER Richard, MAUPOIX Yves, HABERMANN Jacqueline, COEFFIER Nathalie, CROISSY Luc, DROIT Emmanuel, HOCQUAUX Sylvian, LEBLANC Gervais, GRIMLER Sylviane et REUSE Jean-Patrick

LE CONSEIL,

→ **DESIGNE** Monsieur REUSE Jean-Patrick pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

La séance commence par la présentation de la future « balade fleurie » qui sera mise en place dans le village au printemps.

1) Autorisation à solliciter des participations et des subventions dans le cadre de la réfection de la toiture du logement municipal. DELIBERATION

La pluie s'infiltrant via la toiture du logement municipal, à savoir la « Maison Ribout », celle-ci doit faire l'objet d'une rénovation avant que de trop gros dégâts ne soient à déplorer.

Pour cela, 3 devis ont été fait et le montant des travaux s'élèverait à environ 12 500 euros. Pour amoindrir ce coût, des demandes de subvention sont envisagées : il conviendrait de solliciter la DETR et/ou la DSIL afin d'obtenir une contribution de leur part, sachant que le plafond maximum de subventions autorisées est de 80 %.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser le maire à apporter 20% de fonds propre.

Il s'agit cette année de profiter des subventions qui sont, grâce à la situation économique et sociale actuelle, plus faciles à obtenir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

→ Autorise le Maire à apporter 20 % de fond propre.

→ Autorise le Maire à solliciter participations et subventions pour la réfection de la toiture du logement municipal.

2) Autorisation à solliciter des participations et des subventions dans le cadre de l'isolation du 1er étage de la Mairie. DELIBERATION

Le 1^{er} étage de la Mairie représente une véritable passoire thermique qu'il convient de mieux isoler. Ainsi l'isolation des combles et le changement des fenêtres apparaissent comme nécessaire et ce, d'autant plus, qu'ils accueillent une partie des archives de la Mairie.

Les mêmes questions qu'au point précédent sont soulevées : il s'agit de choisir le type d'aides que la Mairie peut solliciter. Il est là aussi question de la DETR et la DSIL.

Une entreprise de Favresse, travaillant sur de nombreux chantiers, notamment à Paris, a été sollicitée par le Maire. Le devis présenté au Conseil indique que le changement de fenêtres coûterait environ 5 000 euros et que l'isolation reviendrait aux alentours de 10 000 euros.

La question est soulevée de savoir si d'autres devis ne devraient pas être fait car 5 000 euros semble être une somme importante pour de tels travaux (la question est aussi de savoir si le bâti est changé ou non avec les fenêtres).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

→ Autorise le Maire à apporter 20 % de fond propre.

→ Autorise le Maire à solliciter participations et subventions pour l'isolation du 1^{er} étage de la Mairie.

⇒ Pour les deux projets de rénovation, le coût des travaux serait d'environ 28 000 euros, soit approximativement le premier versement d'Urbasolar à la Mairie -grâce au projet de centrale photovoltaïque-.

3) Discussion autour de la programmation d'une réunion entre les forces de gendarmerie, les « voisins vigilants » et appel à participation à d'autres habitants du Village.

Le dispositif « voisins vigilants » a pour but de lutter principalement contre les cambriolages mais aussi de prévenir les débordements et nuisances dans le village.

Et, en effet, il a été noté que des décorations de Noël ont été retirées, cassées... des aboiements de chien ont été signalés comme gênant...

Dispositif mis en place depuis plusieurs années au sein du village, il apparaît qu'une réunion entre les forces de l'ordre et nos « voisins vigilants » -actuellement au nombre de 13- doit être organiser. Elle devait avoir lieu courant février 2021 en présence de la gendarmerie qui viendrait présenter l'action, la reprise épidémique a conduit à des reports successifs de cet évènement.

Le Conseil Municipal est sollicité pour en parler autour d'eux afin d'inciter de nouvelles personnes à participer à cette réunion mais aussi à rejoindre le dispositif. Une réunion sera programmée en septembre ou en octobre 2021.

Liste des voisins participants déjà au dispositif de participation citoyenne :

HORMANCEY Claudine, GILLES Patrick, GRIMLER Sylviane, MAUPOIX Yves, COURBET Bruno, URTH Jack, GAUTHEROT Guy, CHAINTRIER Alain, BELATI Maryline, NORMAND Béatrice, REUSE Jean-Patrick, JACQUOT Marie-Claude, DENIS Dominique

4) Questions diverses

→ Les chocolats pour les fêtes de fin d'année ont été distribués au plus grand nombre mais quelques personnes n'étaient pas présentes. La question est soulevée afin de savoir si ces personnes sont venues en

Mairie les récupérer et si non, jusqu'à quand les conserver. Le surplus de sachets a été offert aux instances institutionnelles avec lesquelles la Mairie est en contact.

5) Galette Républicaine

La séance se termine par un moment convivial autour de la traditionnelle Galette -tout en respectant l'ensemble des gestes barrières appropriés-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Laurent BOUQUET